

Aide alimentaire et participation : le cas des épiceries sociales et solidaires

Tom Beurois

Avec la crise sanitaire de la Covid19, le rôle de l'aide alimentaire dans le soutien aux groupes sociaux les plus pauvres est particulièrement médiatisé. Dans la « guerre contre le virus », des mobilisations de citoyen.ne.s, notamment en quartier populaire, ne tardent pas à se distinguer¹. Par ailleurs, des associations du secteur soulignent le manque de moyens accordés par l'État et une augmentation importante des demandes pendant la période du « confinement » de mars-avril 2020. Cet épisode de crise est en réalité « l'arbre qui cache la forêt » d'une dynamique sociale plus large. En une vingtaine d'années, des organisations d'aide alimentaire en France et en Belgique comme les Banques Alimentaires ou les Restos du Cœur indiquent avoir doublé le nombre de repas qu'elles distribuent². La tendance pourrait bien être européenne et invite à s'interroger sur la capacité des démocraties occidentales à y répondre. Depuis plus de vingt ans, le champ de l'aide alimentaire se reconfigure et de nouvelles structures sont apparues : les épiceries sociales et solidaires. Souvent sous statut associatif ou portées par un service communal, ces organisations proposent une aide alimentaire sous la forme d'un magasin où les personnes peuvent faire des courses à moindre coût. En contrepartie, il peut être demandé aux « bénéficiaires »³ des épiceries sociales d'avoir un « projet », de participer en tant que « bénévole »⁴ ou à des activités liées au « bien-être », la cuisine ou encore la gestion de sa consommation en énergie. Les personnes qui travaillent dans ces espaces sont des bénévoles, des travailleurs sociaux, des militant.e.s de l'économie sociale et solidaire, et enfin des personnes qui sont elles-mêmes aidées par ces organisations. Ces dernières recrutent ainsi une partie de leurs bénévoles dans les milieux populaires. Si l'État social concourt à définir et encadrer pour partie l'assistance contemporaine, la société civile intervient à ses côtés au travers des dispositifs d'aide alimentaire.

De nombreux travaux se sont penchés sur l'alimentation en l'intégrant plus largement à l'étude de la consommation, des goûts ou des styles de vie (De Saint-Pol, 2017, p.11) et notamment ceux des milieux populaires (Halbwachs, 1912, Hoggart, 1970, Grignon et Grignon, 1980). Ces publications rappellent la place que prend l'alimentation dans les processus de différenciation sociale et les inégalités que cela génère. Plus récemment, des travaux comme ceux de Sophie Dubuisson Quellier (2018) sur la « consommation engagée » soulignent la dimension politique de l'alimentation. Par leurs choix marchands ou leur mode de vie, les consommateurs exprimeraient ainsi des positions politiques. Dans un de leurs articles, Chelsie Yount-Andres et Olivier Lepiller (2019) reviennent sur les différentes lectures politiques de l'alimentation et montrent comment cette dernière a souvent été liée à des enjeux de stratification sociale et d'organisation des sociétés. Ils distinguent *l'assiette engagée* et *l'assiette caritative*. Influencée par les mouvements féministes des années 70 pour qui « le privé

¹ Voir notamment, 10 avril 2020, « Solidarité : à Montpellier, faire vivre la Paillade », *Libération*. Consulté le 09 mai 2020 ; 30 avril 2020, « Solidarité : les associations sous pression », *Libération*. Consulté le 09 mai 2020. 24 avril 2020, « L'aide alimentaire au temps du confinement : « Des étudiants viennent nous donner un coup de main, mais aussi s'approvisionner », *Le Monde*. Consulté le 09 mai 2020.

² Voir le communiqué de presse du 30 août 2019 et le rapport annuel 2019 de la Fédération Belge des Banques Alimentaire. En France, en 1997, la Banque alimentaire annonce 97 millions de repas distribués et 59 millions pour les Restos du Cœur. En 2019, c'est 220 millions de repas distribués par la première organisation et 130 millions pour la seconde. Voir le site Français des Restos du Cœur et de la Fédération Française des Banques Alimentaires.

³ Ce terme est utilisé par les épiceries sociales de notre étude pour désigner les personnes qu'elles autorisent à faire des courses dans le magasin.

⁴ Les personnes que nous avons rencontrées dans l'épicerie se présentent comme « bénévole ». Nous reprenons ici ce terme pour désigner les personnes qui se qualifient et qui sont reconnues comme tel par les épiceries sociales.

est politique », la première regroupe de nombreuses initiatives « de mangeurs militants », allant du végétarisme aux mouvements pour un « système alimentaire alternatif », avec des ancrages dans le local avec les AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) ou les « circuits courts ». Dans *l'assiette caritative*, ils rappellent que « l'accès à l'aide alimentaire est l'objet de jugements moraux qui ont partie liée à des enjeux politiques » et que la participation et la prise de parole de ceux qui en bénéficient ne sont pas souvent prévues dans les dispositifs d'aide (p.28). On notera aussi la place de l'aide alimentaire dans des mouvements sociaux comme celui des *Black Panthers* aux Etats-Unis et leur programme *Free Breakfast for children* ou des projets de politisation de la classe ouvrière dans les Maisons du peuple au début du XX^{ème} siècle (Cossart & Talpin, 2013).

Si les pratiques de consommation et les mobilisations pour l'accès à l'alimentation ont pu être étudiées comme des espaces du politique, les structures d'aide alimentaire en elles-mêmes, les acteurs et leur forme de participation restent peu analysés. On fera néanmoins mention du travail de Jean-Noël Retière et de Jean-Pierre Lecrom (2018) qui montrent comment le milieu de l'aide alimentaire revendique une autonomie vis-à-vis de la politique, c'est-à-dire le jeu du vote et des partis. Ils expliquent que la mise sous chape des convictions politiques est une des conditions pour que les bénévoles se conforment à la culture humanitaire (p.133). Peut-être pouvons-nous penser que les structures d'aide alimentaire ont été relativement délaissées des études sur les formes de politisation par leur caractère supposé peu politique ou émancipateur⁵. Pourtant, en s'éloignant des conceptions qui réduisent la politique aux élections et aux partis, le monde de l'aide alimentaire pourrait bien être un espace privilégié de développement de formes de « politisation ». Nous retenons une définition élargie de cette notion telle qu'elle est proposée par Camille Hamidi (2010) et qui, à la suite de Luc Boltanski, retient des critères de « montée en généralité » et de reconnaissance des « dimensions conflictuelles des positions adoptées, au sens où le locuteur reconnaît l'existence de clivage sur la question » (p.172). C'est aussi avec des travaux comme ceux de Nina Eliasoph (2010) que nous trouvons un sens étendu du politique. S'inspirant d'Hannah Pitkin, elle souligne que les discussions peuvent prendre un sens politique lorsque celles-ci sont animées par ce qu'elle appelle *l'esprit public*, c'est-à-dire lorsque les personnes se positionnent en termes de justice, de « bien commun », « sans toutefois exclure les questions d'oppression et de divergence d'opinions » (p.26). Chez Pierre Bourdieu (1981), « la politique commence, à proprement parler, avec la dénonciation de ce contrat tacite d'adhésion à l'ordre établi qui définit la doxa originaire » (p.69). Les dénonciations et discussions sur l'organisation du monde comme fondement de ce qu'est la politique permet d'envisager que celle-ci ne se joue pas seulement dans les cadres qui lui sont socialement destinés mais se situe aussi dans des espaces « ordinaires ». Autrement dit, elle se joue aussi dans les routines de la vie quotidienne, des contextes d'énonciations et d'actions, notamment associatifs, qui échappent bien souvent aux radars des pouvoirs publics et des chercheurs.e.s. Dans les épiceries sociales, les « bénévoles » et salarié.e.s que nous rencontrons se positionnent souvent en termes de justice, discutent de la « grande société » et de son organisation. Marqué.e.s par des parcours hétérogènes, il.elle.s se retrouvent bien souvent à devoir composer avec des visions différentes sur la manière dont devrait s'organiser l'assistance⁶.

⁵ Je pense ici à tous les discours communs qui soupçonnent les structures d'aide alimentaire de faire et d'encourager « l'assistanat » (les commentaires laissés par les internautes et lecteurs.trices d'articles en lignes du *Figaro* consacrés à l'aide alimentaire fournissent un éventail d'exemples inépuisables). La « lutte contre l'assistanat » est un discours très présent et réapproprié par une partie des épiceries sociales et solidaires qui cherchent à contre-carrer la critique en adoptant des discours similaires.

⁶ Nous retenons ce terme d'assistance car nous identifions que l'activité des épiceries sociales s'inscrit plus largement dans le secours aux plus pauvres et que l'Etat concourt fortement à son encadrement (subventions,

Cette communication s'articule autour de deux pistes de réflexion sur des formes de politisation au sein d'épiceries sociales et solidaires associatives. Ces interrogations sont issues d'un travail ethnographique en cours, mené à l'association le Sac à Malices en France depuis 2016 et à l'ASBL (association sans but lucratif) Amphora en Belgique depuis janvier 2020 dans le cadre de notre thèse. La première piste concerne les espaces informels de discussion (repas, pauses café etc.). À la suite de Nina Eliasoph (2010), l'hypothèse est que le politique s'y exprimerait de manière relativement plus fréquente que dans les scènes les plus publicisées⁷. Dans des moments informels auxquels nous avons pris part, des formes de politisation des discours nous ont semblé émerger à partir des expériences ordinaires que vivent les bénévoles de l'épicerie. Notre seconde piste de réflexion concerne spécifiquement le contexte de l'aide alimentaire. Pour sa mise en place, les épiceries sociales produisent des règles de vente et des modalités d'encadrement dont sont partie prenante les « bénévoles ». Ces derniers ne sont pas de « simples exécutant.e.s », il.elle.s sont aussi dotées d'une vision et de marges de manœuvre dans leur pratique. Par exemple, il.elle.s peuvent s'arranger d'une application stricte des règles votées par les instances de décisions de l'association (bureau ou conseil d'administration (CA)). Cette seconde piste de réflexion s'articule autour de l'idée que l'objet même « d'aide alimentaire » et sa mise en place peuvent mener à des formes de conflictualité.

Une enquête ethnographique dans deux épiceries sociales en France et en Belgique

Le Sac à Malices, situé à Saint-Pierre-des-Corps en Indre et Loire, est une épicerie sociale associative agréée Espace de Vie Sociale (EVS) par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Des subventions (Etat, Caf, région, département et ville) assurent le financement de ses activités et des postes salariés. Localisée dans le quartier prioritaire de la Rabaterie, plus de la moitié des 213 ménages accueillis en 2019 y résident. Créée en 1999 par des professionnel.le.s de l'action sociale, des élu.e.s et des habitant.e.s, elle compte aujourd'hui six salarié.e.s dont trois travailleuses sociales au quotidien et vingt-cinq bénévoles (dont certain.e.s sont ou ont été « bénéficiaires »). Nous y avons été animateur socioculturel de 2016 à 2019. Certain.e.s habitant.e.s bénévoles participent à des temps de repas du midi, passent prendre un café et discuter plusieurs fois par semaine en dehors de leur temps de bénévolat.

Amphora est une ASBL situé à Molenbeek, en Belgique. Créée en 2008 sous l'impulsion de la commune, elle récupère en 2015 un service de déménagement, d'enlèvement et de vente de meubles. La partie épicerie sociale, présente depuis sa création, est gérée par un salarié employé par l'association ainsi que trois personnes en contrats aidés dits « article 60 » mis à disposition par la commune. En parallèle, des bénévoles soutiennent les salarié.e.s dans la gestion quotidienne de l'épicerie. Si certain.e.s sont arrivé.e.s à l'association avec la crise sanitaire de la Covid19 ou en devenant « bénéficiaires », d'autres deviennent bénévoles lorsque leur contrat « article 60 » prend fin.

Ces deux cas d'étude ont en commun d'être situés dans des quartiers populaires, d'être gérés à la fois par des salarié.e.s et des bénévoles, de se fournir en marchandises auprès de la banque alimentaire, avec des invendus de grandes surfaces, et d'accueillir un public relativement similaire (forte proportion de familles monoparentales, plutôt des femmes seules avec enfants, avec de faibles revenus et issues des migrations). Néanmoins, les contextes nationaux et locaux produisent des différences significatives. Quand notre terrain belge

labélisation, délégation). Plus largement, l'aide alimentaire est aussi confronté aux débats qui entourent cette question d'assistance : qui a le « droit » ? sur quels critères ?

⁷ Nous avons exploré cette piste de réflexion dans le cadre du programme de recherche Engagir (L'engagement et la participation au prisme du pouvoir d'agir. Enquête dans des centres sociaux et conseils citoyens en Région Centre-Val de Loire) financé par la région Centre-Val de Loire et coordonné par Catherine Neveu, Héloïse Nez et Julie Garnier (2017-2021).

s'appuie sur des contrats d'insertion « article 60 » (destinés aux allocataires du revenu minimum d'insertion), l'épicerie sociale que nous suivons en France s'appuie sur la participation des « bénéficiaires » en tant que bénévoles.

Parler de politique dans les espaces informels

« Aujourd'hui les œufs que t'achètes ça n'a rien à voir avec avant. Je me souviens, j'avais un oncle en Normandie qui habitait à la campagne. Le jaune était vraiment différent » explique Patrice (65 ans, bénévole et « bénéficiaire » du Sac à Malices) à Pascal (62 ans, bénévole, RSA) dans la salle d'accueil un jour de vente à l'épicerie sociale. Puis, la discussion s'étend à d'autres aliments. Ils s'entendent sur le peu « d'intérêt » des tomates de la grande distribution, quant au goût et à la texture – Pascal fait une grimace pour signifier son dégoût. Patrice explique que « maintenant ils [les grandes surfaces] font plusieurs variétés de tomates, dont les "cœur de bœuf", qui sont de mauvaise qualité » il dit pourtant apprécier cette variété habituellement. Pascal précise qu'elles sont souvent faites en Espagne, « qu'ils sortent plusieurs dizaines de kilos par pied » mais qu'une fois encore « leur goût est sans intérêt par rapport à celles d'un potager » (observation du 16 mai 2020).

Dans l'échange, à plusieurs reprises, il y a une opposition entre des produits « d'avant » ou du « potager », reconnus comme meilleurs d'un point de vue de la texture et du goût et des produits de « grande surface » peu dignes d'intérêt. La qualité de l'alimentation et le gaspillage sont des sujets fréquents dans les échanges des personnes que nous rencontrons dans les épiceries sociales. Nous pouvons supposer que cela n'a rien de trop surprenant au regard de la nature de l'association qui en fait des objets centraux de son activité. Ces échanges ordinaires sur l'alimentation peuvent aborder plus largement les modes de production alimentaire et les rapports de force qui organisent l'économie. Par-delà un constat empirique, les personnes identifient des acteurs, des clivages et des logiques dominantes qui leur semblent éclairer ce qu'elles vivent.

« L'agroalimentaire est puissante comme ceux qui détiennent les semences » reprend Pascal. Patrice explique que, maintenant, les « semenciers valorisent des espèces en « circuit fermé » qui fait que tu dois racheter des graines et des plants chaque année ». Pascal fait référence à l'affaire Kokopelli⁸ en expliquant qu'ils ont été condamnés à une amende de 14 000 € car ils ne respectaient pas les normes phytosanitaires. Ce qui est terrible dans les négociations des réglementations c'est que l'Etat ferme sa gueule comme avant avec Michelin où ils menaçaient de virer 20 000 personnes ».

La discussion change de tournure, Patrice et Pascal amènent de nouveaux éléments relatifs aux modes de production (agro)alimentaire. Il ne s'agit plus d'exprimer simplement des impressions liées à la consommation mais de relier des changements identifiés à des acteurs sociaux et d'en dénoncer les agissements. Ils identifient une logique qui concerne l'ensemble

⁸ Kokopelli est une association qui lutte pour la biodiversité et le développement de semences fertiles dans le domaine de l'agroécologie.

de la société. La contradiction relevée par les bénévoles n'intervient plus seulement sur le registre du « gout » mais englobe plus largement le rôle des acteurs économiques et politiques. Ils intègrent celui des semenciers, des grandes surfaces et de l'Etat. Dans cette discussion, une forme de consensus s'installe entre les deux bénévoles qui déplorent tous deux l'ordre établi dans le domaine de la production alimentaire. En revanche, lorsqu'il s'agit de réfléchir à des « solutions », ils affichent nettement un clivage entre deux positions.

Patrice prend une position sur une résolution par la « coopération ». Pour lui, il faut « s'inspirer de ce qui se fait ailleurs », notamment au Costa Rica qu'il présente en exemple d'un point de vue de l'écologie. Pascal ironise en disant « qu'on importe des fruits, des bananes de là-bas, et ce n'est peut-être pas utile ». Il ajoute « il faut se recentrer sur nous, en France ».

La discussion prend ainsi une nouvelle tournure lorsque les deux bénévoles se demandent ce qu'il faudrait faire pour changer la situation. En interrogeant l'ordre établi et les changements nécessaires, des clivages apparaissent. Les entretiens montrent qu'ils se distinguent aussi d'un point de vue de leur préférence politique. Quand Patrice se définit plutôt à gauche et proche de l'écologie, Pascal se sent plus proche d'une droite « gaulliste » et se dit marqué par des expériences associatives dans le domaine de la conservation du patrimoine agricole. Il n'est pas rare de voir que les personnes ne dénoncent pas seulement des acteurs et des transformations identifiées dans la société, mais qu'il.elle.s se positionnent aussi de manière différente au sein du groupe de bénévoles. Plusieurs clivages peuvent être identifiés. Le premier repose sur l'identification par les bénévoles de différents acteurs responsables de l'organisation du secteur agroalimentaire. Ils reconnaissent des rôles et des responsabilités qu'ils imputent à des institutions (l'Etat) et des acteurs économiques (« grandes surfaces » ; « semenciers » VS « Kokopelli »). Un second clivage peut s'opérer quant aux réponses qui pourraient être apportées pour transformer l'ordre établi (« coopérer » à l'international, « nationaliser »). Dans les discussions informelles, les bénévoles que nous avons rencontrés parlent souvent de ce qui les touche de près, de leurs expériences « ordinaires » (l'alimentation, l'accès au soin etc.), mais à certaines occasions, il.elle.s les relie à la « grande société ». Si nous avons montré que la politisation des échanges peut partir d'un sujet ordinaire comme l'alimentation, il faut tout de même noter que d'autres sujets mobilisés par les personnes ne sont pas directement en lien avec l'épicerie (gilets jaunes, pandémie, etc.). Enfin, si l'on peut saisir des formes de politisation des discours, cela ne donne pas forcément lieu à une mobilisation collective. En revanche, l'organisation collective et la « pratique » de l'aide alimentaire à l'épicerie sociale peuvent être source de conflictualité entre les bénévoles.

Aide alimentaire et conflictualité

En 2018, les trésoriers de l'association le Sac à Malices font le point sur la consommation des ménages « bénéficiaires ». À cette période, cette catégorie se divise entre les « bénéficiaires chartes »⁹ et les « bénéficiaires coups de pouce ». Les premiers sont ceux qui ont les

⁹ Cette appellation n'est pas anodine. En interrogeant une salariée qui était en charge de la procédure visant à inscrire les personnes à l'épicerie sociale, je découvre que l'association faisait signer – suite à l'évaluation de la situation économique des ménages (c'est-à-dire une sélection) – une charte qui demandait aux personnes de participer quelques heures par mois pour faire du ménage ou des activités, non pas sans gêne des salarié.e.s.

« restes à vivre »¹⁰ (RAV) les plus faibles et donc les « droits d'achat » les plus importants, c'est-à-dire que plus les personnes ont de faibles ressources, plus l'épicerie augmente leur possibilité d'achat à faible cout dans le magasin. Les trésoriers (enseignant.e.s retraité.e.s, bénévoles, n'ont jamais été « bénéficiaires ») montrent que les premiers, censés être les plus pauvres, ne tirent pas pleinement avantage de l'épicerie et que la consommation réelle ne suit pas les prévisions du budget. Pour y répondre, il est voté lors du CA du 27 septembre 2018 de « donner plus de droits d'achat » aux personnes, mais aussi d'intervenir sur le travail des « bénévoles » en introduisant de nouvelles pratiques dans la vente aux « bénéficiaires ». Il est décidé de vendre les produits restants de la vente de « ramasse » (ventes d'inventus de grande surface) lors des ventes du lendemain qui sont basées sur une offre stable de produits secs. Il s'agit aussi pour les bénévoles de faire un travail de catégorisation des produits en début de vente : certains vendus en quantité limitée comptés dans les droits des bénéficiaires et les autres sans limitation d'accès, tels que légumes et fruits, non comptabilisés dans leurs droits. (CA du Sac à Malices du 27 septembre 2018).

Cette décision, validée institutionnellement par le conseil d'administration de l'association, peut paraître afficher une certaine neutralité dans la manière dont elle se présente, comme une simple façon de rectifier le tir d'un déséquilibre économique inquiétant. Pourtant, il ne s'agit pas ici de simples logiques budgétaires, mais d'un débat quant aux « bonnes » manières de faire de l'aide alimentaire.

Cet épisode dans la vie de l'association va d'abord soulever des tensions liées au travail des « vendeuses bénévoles »¹¹. Cela révèle que les bénévoles de l'épicerie sociale ne portent pas une vision homogène du *comment* dispenser l'aide alimentaire même si la quête « d'égalité » entre les personnes « bénéficiaires » pourrait être leur dénominateur commun. À leur manière, il.elle.s cherchent tou.te.s à mettre en acte cette égalité. La décision de changer les critères d'attribution de l'aide alimentaire et les manières de la vendre au magasin révèle des formes d'appropriations et de résistances de la part des « bénévoles de la vente ». Dans un premier temps, nous observons que ces dernières n'appliquent pas tout à fait ces nouvelles règles qui leur semblent alourdir le travail et « ne plus permettre l'échange » avec les « bénéficiaires ». Le ton a parfois été conflictuel entre les bénévoles et cela se comprend d'autant mieux que la décision a été prise « par le haut » sans un véritable accord de celles qui étaient les principales concernées. Comme le dit Michelle (64 ans, secrétaire retraitée, bénévole, ancienne bénéficiaire) dans une réunion entre bénévoles en octobre 2018 : « Je sais plus qui a dit ça du CA. On m'a dit "tu verras ça ne fera pas plus de boulot". On a plus de temps, on est robotisé ». On peut d'abord y voir une tension liée au traitement de l'activité de ces bénévoles comme des travailleur.se.s subordonné.e.s (Simonet, 2010, p.197). L'encadrement de la pratique des bénévoles au sein de l'épicerie sociale fait l'objet d'une attention d'autant plus

¹⁰ Cela correspond au montant calculé en euros par l'assistante sociale sur la base des revenus et des charges du ménage. Il s'agit de soustraire les charges aux ressources du foyer, d'en diviser le montant par le nombre de jours dans un mois et le nombre de personnes qui l'occupent.

¹¹ « Vendeuses bénévoles » ou « bénévoles de la vente » est la catégorie qu'utilisent les personnes que je rencontre pour désigner les bénévoles qui occupent une activité de vente presque exclusivement féminine dans l'épicerie. Selon les situations, ces termes peuvent désigner directement des personnes (Michelle, Arielle, Elisa, Nadine ou Colette) ou plus largement le groupe de bénévoles qui s'occupe de la vente. Elles ont en commun d'être des femmes « blanches » à la retraite, d'avoir occupé des postes d'employées ou d'ouvrières, et, pour la majorité d'entre elles, d'avoir été « bénéficiaires ».

forte que celles¹² qui sont à la vente entretiennent une relation directe avec le public « bénéficiaire » (*ibid*, p.157).

Avec d'autres bénévoles, Michelle appliquera les nouvelles règles plus ou moins à la lettre, elles les « oublieront » ou n'en feront qu'une partie en omettant de trier les produits « limités » et ceux qui ne le sont pas. À cette période, notre posture d'animateur socioculturel nous amène à observer minutieusement les pratiques de vente des « bénévoles »¹³. En nous intéressant de près à ce qu'elles *font*, nous voyons que les bénévoles instaurent en réalité une pratique légèrement différente des règles votées au conseil d'administration. Nous observons qu'elles ne répondent pas tout à fait aux critères de « droits » tels qu'ils sont pensés par celles et ceux qui détiennent des positions dominantes au sein du bureau et du conseil d'administration. Pour ces derniers, retraité.e.s et issu.e.s du milieu enseignant, les personnes ont « le droit » d'acheter tous les produits qu'elles veulent tant qu'elles n'ont pas dépensé leur « droit d'achat ». Comme le dit le trésorier (75 ans, professeur de mathématiques retraité, bénévole) au cours d'une de nos nombreuses discussions, ici « on ne file pas de la bouffe, on file des droits ». Christine (72 ans, institutrice retraitée, bénévole) explique en entretien « une des choses à laquelle j'ai beaucoup tenu, c'est qu'on donnait des lignes d'achat, moi ça ne me parlait pas les "lignes d'achat", j'ai dit "non on ne donne pas des "lignes d'achats", on donne des "droits d'achats", parce que l'idée c'était "on respecte les gens, euh... il faut respecter leur dignité" ». Cette vision morale de l'aide alimentaire s'attache à des valeurs républicaines « d'égalité » et de laïcité dont les principes seraient garantis par un ajustement des « droits d'achats » aux revenus des personnes d'une part, et par le fait que les personnes aient un choix inconditionnel des produits dans la limite « des droits d'achats » d'autre part. L'utilisation du terme « droit » ne va pas de soi, il participe de la terminologie et de l'identité de l'association qui se distingue dans le champ de l'aide alimentaire (Retière, Lecrom, 2018, p.163). Pour les responsables de l'association, ce terme marque une distance avec des dispositifs d'aide alimentaire à leur yeux « caritatifs » et jugés dégradants pour les « bénéficiaires » (colis). Cette idée de donner des « droits » rejoint, en toile de fond, le discours de l'Etat social et des institutions mandatées pour agir en son nom.

En observant attentivement les pratiques, on voit que les bénévoles de la vente ont appliqué – au moins un certain temps – d'autres principes que ceux promulgués par le conseil d'administration. Lors de la vente de la « ramasse », Elisa (63 ans, retraitée, ancienne bénéficiaire, bénévole) est postée aux frigos : elle fait des propositions de produits frais aux « clients » selon l'arrivée du jour et régule les quantités afin de garantir un minimum de choix aux clients suivants. Nicole (69 ans, vendeuse de chaussures retraitée, bénévole) veille à ce que les produits qui ont des conditionnements importants soient réservés « aux familles » et les produits « bébé » aux femmes seules avec des enfants en bas âge. Pendant un temps, Michelle organise le frigo en veillant à bien laisser de côté les produits *halal*, végétariens et les poissons pour les personnes musulmanes qui viennent faire les courses. En pratique, elles mettent en place des modalités de répartition de la marchandise qui prend en compte les situations et les normes alimentaires des « bénéficiaires ».

En juillet 2020, à l'épicerie sociale Amphora, Aminata (38 ans, article 60, vendeuse, musulmane) nous raconte que Salima (50 ans, bénévole et « bénéficiaire », musulmane) voulait acheter des lingettes pour bébé (réservées aux parents qui ont des enfants en bas âge). Cette

¹² Les postes de vente sont exclusivement occupés par des femmes. Pour le dire vite, on retrouve une division sexuelle du travail bénévole.

¹³ Sans en avoir complètement conscience, notre rôle pouvait être celui d'un « contrôleur » du travail, euphémisé dans la fiche de poste sous les termes « d'animation de l'épicerie ». Une analyse qui intégrerait les pratiques des salarié.e.s approfondirait l'analyse.

dernière explique que ce n'est pas pour elle mais pour une voisine sans-papier. Aminata accepte et quelques semaines plus tard, Salima souhaite acheter à nouveau cinq paquets de lingettes. Mais la seconde fois Aminata ne se souvient pas pour quelle raison Salima veut acheter ces paquets alors qu'elle n'est pas autorisée à le faire. Elle tente alors de lui rappeler discrètement de façon à ce que ça ne s'ébruite pas, en précisant que c'est pour « sadaqa » (charité dans l'islam). Aminata comprend et la laisse acheter les 5 paquets. Quand Rosine (60 ans, bienveillante et « bénéficiaire ») – qui était là ce jour – s'en mêle et demande ce qui se passe, Aminata explique « qu'il n'y a rien » en faisant en sorte qu'elle n'arrive pas dans la conversation car cela aurait risqué de faire des vagues.

Par la suite, cet épisode produit un conflit très fort entre Rosine, Aminata et Salima sur la « charité » et le sens du « bénévolat ». Dans cette situation, Aminata n'applique pas strictement les règles de vente et fait une « exception ». En réalité, nous observons que les « vendeuses » bricolent de petits ajustements en situation pour agir de la manière qui leur semble la plus juste. Les exceptions ne sont pas la règle, mais faire des exceptions est une pratique informelle partagée par les « vendeuses ». On s'aperçoit que les règles de vente des épiceries sociales ainsi que leur entorse relèvent d'une conception du « juste » et de « l'injuste ». Autrement dit, lorsque les « vendeuses » se confrontent à des situations hétérogènes (urgence, préférence alimentaire, composition de famille etc.) elles mettent en pratique ce qui semble le plus juste pour la personne qu'elles accueillent, même si elles doivent bien souvent aller à l'encontre des règles officielles. Dans le cadre de ces associations, cela peut nourrir une conflictualité entre les bénévoles autour de la question de la « bonne » façon de faire. En toile de fond, ce sont des questions de redistribution, de justice et de morale qui se jouent dans l'attribution et la mise en place de l'aide alimentaire.

Conclusion.

À l'épicerie sociale, nous repérons que des formes de politisation peuvent se produire dans les discussions informelles des bénévoles. Lorsqu'il.elle.s commentent l'actualité ou discutent d'un objet *a priori* ordinaire comme l'alimentation ou la consommation, il arrive que la « société apparaisse en toile de fond » (Eliasoph, 2010) des échanges et il n'est pas (si) rare de voir qu'il.elle.s dénoncent l'ordre établi. Lorsqu'il est question de s'entendre sur la transformation du monde social, cela peut néanmoins révéler des débats sur la manière de s'y prendre. Au-delà, nous pourrions émettre l'hypothèse que ces clivages révèlent aussi des affinités envers un projet politique partisan. Cette analyse devra être confrontée à celle des trajectoires des personnes et notamment en essayant de comprendre de quelles manières les prises de positions dans ces discussions pourraient être reliées à des expériences associatives, militantes ou politiques antérieures. Enfin, ces premières observations amènent à se demander si les épiceries sociales – et plus largement les structures d'aide alimentaire – ne constituent pas des espaces privilégiés de politisation de questions importantes, au cœur de leur activité, comme la question de l'assistance, dont nous avons montré qu'elle était sujet à tension entre les bénévoles lorsqu'il s'agit de définir les modalités du secours alimentaire et d'en appliquer les principes « d'égalité ». Si les épiceries sociales portent rarement en public une mobilisation collective identifiable (pas de manifestation, peu de représentation), l'activité même de ces organisations amène les bénévoles et les salarié.e.s à intervenir directement sur des questions qui peuvent être porteuses de conflictualité.

Bibliographie

- BOURDIEU Pierre (1981), « Décrire et prescrire [Note sur les conditions de possibilité et les limites de l'efficacité politique] ». In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 38, mai 1981. La représentation politique-2. pp. 69-73.
- COSSART Paula et TALPIN Julien (2012), « Les Maisons du Peuple comme espace de politisation. Etude de la coopérative ouvrière La Paix à Roubaix (1885-1914) », Presses de Sciences Po, *Revue française de science politique*, Vol. 62, pp. 583-610.
- DE SAINT POL Thibaut (2017), « Les évolutions de l'alimentation et de sa sociologie au regard des inégalités sociales », *L'Année sociologique*, (Vol. 67), pp. 11-22.
- DUBUISSON-QUELLIER Sophie (2018), *La consommation engagée*. Presses de Sciences Po, « Contester », 160p.
- ELIASOPH Nina (2010), *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica, 352p.
- GRIGNON Claude et GRIGNON Christiane (1980), « Styles d'alimentation et goûts populaires ». In: *Revue française de sociologie*, 21-4, pp. 531-569.
- HALBWACHS Maurice (1912), *La Classe ouvrière et les niveaux de vie. Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*, Paris, Félix Alcan.
- HAMIDI Camille (2010), *La société civile dans les cités : engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Paris, Economica, Etudes sociologiques, 2010, 230p.
- HOGGART Richard (1970), *La culture du pauvre*, Les Editions de Minuit, coll. « Le sens commun », 424p.
- LEPILLER Olivier et YOUNT-ANDRE Chelsie (2019) « La politisation de l'alimentation ordinaire par le marché », *Revue des sciences sociales [En ligne]*, 61 | 2019, mis en ligne le 13 juin 2019.
- RETIERE Jean-Noël et LE CROM, Jean-Pierre (2018), *Une solidarité en miettes. Socio-histoire de l'aide alimentaire des années 1930 à nos jours*, Presses Universitaires de Rennes, coll. Histoire, 314p.
- SIMONET Maud (2010), *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 219p.

Tom Beurois

Doctorant en sociologie / tom.beurois@gmail.com / 06 43 20 29 85

UMR7324 Citeres – Université de Tours